

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	12.05.2020	Préavis N°: 01/2020
Objet :	Approbation des comptes 2019	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, chif. 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption les comptes 2019, tels que clôturés par le service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Nous relevons que les comptes 2019 ont généré des charges pour un montant total de **CHF 12'554'768.—**, soit une économie de CHF 356'372.— par rapport au budget.

Du côté des produits, ceux-ci s'élèvent à **CHF 1'713'653.—**, supérieurs aux prévisions à hauteur de CHF 658'653.— par rapport à un budget 2019 de CHF 1'055'000.—.

Dans le détail, les écarts significatifs entre les comptes et le budget 2019 s'expliquent comme suit :

Salaires et charges sociales **3011.00 à 3050.00**

La charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 337'205.— par le fait d'un effectif policier continuellement en-dessous des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Quant au montant des charges sociales, il est inférieur aux projections de CHF 119'742.—. Il en résulte une économie globale de CHF 456'947.— sur la masse salariale globale de l'association PNV.

Honoraires, frais d'expertises et cachets **3185.00**

Les charges d'honoraires 2019 sont en hausse de CHF 10'404.— par rapport au budget en raison de la validation de l'engagement d'un poste coordonné pour les polices communales, affecté à la gestion du système d'aide à l'engagement au niveau cantonal (SAGA). Cet ETP est réparti entre tous les Corps de police vaudois, ce qui représente une charge supplémentaire pour la PNV de CHF 19'150.—.

Mises en fourrière**3188.03 et 4312.01**

Le nombre de véhicules placés en fourrière a été plus faible qu'escompté, d'où une baisse de charge de CHF 16'964. — par rapport au budget 2019. Cette baisse se répercute sur les recettes (refacturation aux automobilistes fautifs), en diminution de CHF 24'762. —. Certaines mises en fourrière concernent des automobilistes non identifiables ou insolvable, ce qui explique que les recettes ne suivent pas linéairement les variations de coûts.

Imputations internes de biens, services, marchandises**3902.00**

Les prestations refacturées par la Ville d'Yverdon-les-Bains, en hausse de CHF 57'300. — par rapport au budget 2019, sont les suivantes :

Rubriques	Budget 2019	Comptes 2019
- Centrale-réception	387'900.00	358'800.00
- Véhicules et garage	229'300.00	255'900.00
- Gestion des amendes	56'800.00	116'600.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
Total des prestations	CHF 774'000.00	CHF 831'300.00

L'augmentation que nous pouvons observer résulte principalement des charges liées à la gestion des amendes, dont le volume de traitement est en hausse, que ce soit pour les radars ou les infractions LCR constatées par les policiers PNV.

Facturation de services à des tiers**4356.00**

Ce poste présente un montant de CHF 13'351. — inférieur au budget 2019. La différence entre notre estimation initiale des recettes liées au nouveau tarif sur les émoluments d'intervention de la PNV et les prestations effectivement facturées aux contrevenants explique cet écart.

Imputations internes de locations et redevances**3904.00**

La charge locative refacturée à l'association PNV est plus élevée qu'estimé, à hauteur de CHF 46'200. — en raison du début de l'amortissement des investissements consentis par la régie Charles Decker dans le cadre de l'extension des locaux.

Remboursement de frais**4362.00**

Le montant de CHF 15'500.— correspond aux factures établies dans le cadre des rachats de pièces d'uniformes du personnel démissionnaire ayant fait l'objet d'un engagement par un autre Corps de police.

Amendes**4370.00**

Le volume d'amendes d'ordre est supérieur aux prévisions 2019, d'un montant de CHF 115'291.— pour celles liées aux infractions résultant de contrôles de police et à hauteur de CHF 566'975.— pour celles issues des radars mobiles. Cet accroissement provient, pour les amendes d'ordre délivrées par les policiers, d'une systématique d'action dans le domaine de la sécurité routière. Pour ce qui est des radars, de l'optimisation des contrôles sur les secteurs faisant état d'importants et fréquents dépassements de vitesse d'une part et une meilleure couverture par les ETP dédiés d'autre part.

Facturation aux Communes partenaires**4521.02**

La facturation des coûts de la police régionale est en définitive inférieure aux prévisions, à hauteur de CHF 319'414.— pour Orbe et de CHF 709'229.— pour Yverdon-les-Bains. Les autres Communes voient leur contribution globale progresser de CHF 8'818.— en raison de l'évolution de la valeur du point d'impôt, conformément à la répartition financière annexée.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
valide les comptes 2019

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La Présidente



Valérie Jaggi Wepf

Le Secrétaire



Pascal Pittet, lt col

Annexes :

1. Extrait des comptes 2019
2. Répartition financière par commune

Police Nord Vaudois

Rue du Valentin 12 – Case postale 1125 – CH-1401 Yverdon-les-Bains
Tél. +41 24 423 66 66 – www.policenv.ch – poladm@policenv.ch

3/3

ANNEXE 1

Police Nord Vaudois - Comptes 2019



	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611 Coût de la Police Régionale	12'554'768	12'554'768	12'911'140	12'911'140	12'543'874	12'543'874
3003.00 Jetons de présence	24'641		25'000		27'921	
3011.00 Traitements	8'226'395		8'563'600		8'047'212	
3012.00 Salaires personnel auxiliaire	-		-		1'350	
3030.00 AVS-AI-APG-AC	526'145		538'090		513'996	
3031.00 Allocations familiales	233'063		242'380		186'687	
3040.00 Caisse de pension	1'313'966		1'411'870		1'272'784	
3050.00 Assurances accidents	16'785		17'360		16'115	
3060.00 Indemnisation et remboursement de frais	12'707		10'000		12'508	
3091.00 Frais de formation	132'747		128'700		415'992	
3099.00 Frais divers du personnel	33'372		34'200		32'817	
3102.00 Livres, journaux, annonces et promotion	7'632		10'500		10'227	
3109.00 Frais administratifs divers	54'786		55'500		56'151	
3111.00 Achats machines et mobilier	42'446		49'400		38'502	
3111.10 Achats machines, mobilier et logiciel	229		-		-	
3116.00 Achats de matériel spécialisé	150'690		150'000		254'633	
3120.00 Consommation d'énergie	951		500		243	
3151.00 Entretien mobilier et équipements de bureau	10'700		16'500		14'228	
3156.00 Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	212'020		206'800		180'760	
3161.00 Loyers et locations	40'000		40'000		40'000	
3181.00 Frais de ports	14'363		7'000		4'869	
3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets	130'404		120'000		103'272	
3186.00 Primes d'assurances	3'051		2'600		3'200	
3188.03 Frais de mise en fourrière	26'036		43'000		43'522	
3313.00 Amortissements des machines, mobilier et véhicules	99'871		99'870		111'643	
3902.00 Imputations internes de biens, services, marchandises	831'300		774'000		808'500	
3904.00 Imputations internes locations et redevances	408'400		362'200		342'400	
3909.00 Intérêts internes	2'070		2'070		3'970	
4312.01 Emoluments de mise en fourrière		29'238		54'000		48'387
4351.01 Ventes récup.div.et frais de fourrière		-		1'000		-
4356.00 Facturation de services à des tiers		206'650		220'000		146'077
4362.00 Remboursement de frais		15'500		-		5'000
4370.00 Amendes		465'291		350'000		301'008
4370.01 Amendes radar		996'975		430'000		432'633
4521.02 Facturation aux communes de PNV		1'862'904		2'013'900		2'133'262
4902.03 Part. Yverdon coût Police régionale		8'978'211		9'842'240		9'477'507

ANNEXE 2

Comptes 2019

Total des charges	12'554'768
Total des recettes	1'713'653
Financement Inst.	<u>10'841'115</u>



Répartition par commune

Communes	Nbre hab. au 31.12.2017	Nbre hab. au 31.12.2018	Coeff.	Nbre hab. pondéré	Valeur du point d'impôt 2017	Valeur du point d'impôt 2018	Répartition des coûts de la région	Budget 2019	Ecart
Chambion	534	542			21'723	20'041	40'082	43'400	-3'318
Cheseaux-Noréaz	705	721			27'973	32'763	65'526	55'900	9'626
Ependes	361	360			9'999	9'356	18'712	20'000	-1'288
Mathod	617	611			15'974	17'163	34'326	31'900	2'426
Montcherand	482	489			18'722	15'845	31'690	37'400	-5'710
Pomy	785	780			23'351	26'612	53'224	46'700	6'524
Suchy	605	599			17'118	17'149	34'298	34'200	98
Suscévoz	200	213			5'363	5'907	11'814	10'700	1'114
Treykovagnes	456	480			13'289	12'973	25'946	26'600	-654
Orbe	6'985	6'942	4.5	31'239	205'953	227'546	1'547'286	1'866'700	-319'414
Yverdon-les-Bains	30'208	30'211	6	181'266	801'915	774'659	8'978'211	9'687'440	-709'229
	41'938	41'948		212'505			10'841'115		

Les petites communes paient 2 points d'impôt et le solde est réparti selon la pondération ci-dessous entre Yverdon-les-Bains et Orbe.

Pour les comptes 2019, il est tenu compte de la population fin 2018 et de la valeur du point d'impôt 2018.

Pondération de la population	
0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6